



## STRATÉGIE FISCALE DE LA SUN LIFE

Les termes « la Compagnie », « la Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la Financière Sun Life inc. (« FSL inc. ») et à ses filiales, collectivement.

La Sun Life, dont le siège social est situé au Canada, est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux entreprises des solutions dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs et de patrimoine. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, incluant le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni<sup>1</sup>, l'Irlande, Hong Kong, les Philippines, le Japon, l'Indonésie, l'Inde, la Chine, l'Australie, le Singapour, le Vietnam, la Malaisie et les Bermudes. Étant donné la nature de nos activités et les pays dans lesquels nous les exerçons, nous sommes assujettis à des lois et à des réglementations fiscales complexes de différents territoires. Notre stratégie fiscale tient compte d'une approche globale pour la gestion des dossiers fiscaux, afin d'assurer la conformité au libellé et à l'esprit des lois applicables.

La Sun Life s'engage à être une entreprise fiscalement responsable et à remplir ses obligations fiscales dans les pays où elle exerce ses activités. L'impôt et les taxes que nous payons au Canada et ailleurs dans le monde sont mentionnés dans notre [Déclaration sur le soutien apporté à la collectivité](#), publiée annuellement. Cette charge fiscale représente une contribution de la Sun Life aux économies et aux collectivités dans lesquelles nous vivons, travaillons et menons nos affaires.

La stratégie fiscale s'applique à toutes les compagnies membres du groupe Financière Sun Life. Elle est revue chaque année par notre service de la fiscalité. Certaines de nos filiales publient une stratégie fiscale distincte, conformément à la législation du Royaume-Uni ([MFS International \[U.K.\] Limited Tax Strategy](#) et [InfraRed Holdco Group – UK Tax Strategy](#)).

### **Approche de la Sun Life en matière de gestion et de gouvernance efficaces du risque fiscal**

Notre vice-président principal, charges fiscales est responsable d'assurer une gestion et une gouvernance efficaces du risque fiscal. Il doit veiller à ce que la Sun Life se conforme aux lois fiscales applicables, notamment celles relatives aux prix de transfert, dans les pays où elle exerce ses activités. Nous utilisons un cadre robuste de principes directeurs, de procédures et de contrôles internes qui s'aligne avec le [Cadre de gestion des risques](#) de la compagnie. Nous pouvons ainsi gérer le risque fiscal et assurer l'adhésion à la stratégie.

---

<sup>1</sup> Le conseil d'administration de Sun Life Financial of Canada (U.K.) Overseas Investments Limited passe en revue ce document chaque année et a approuvé son application dans la compagnie pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, conformément aux exigences énoncées au paragraphe 19 (2) de l'annexe 19 de la Finance Act 2016.

Le conseil d'administration de la FSL inc. et de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (le « conseil d'administration »), est tenu informé, par l'intermédiaire de ses comités, des développements fiscaux importants, des mesures prises par la direction et des résultats sur le plan fiscal. De plus, le conseil d'administration approuve et supervise le Cadre de gestion des risques. La Sun Life a mis en place un processus dans le cadre duquel un groupe de hauts dirigeants supervise et approuve chaque transaction importante à laquelle elle est partie en consultation avec le vice-président principal, charges fiscales.

### **Approche de la Sun Life en matière de prix de transfert**

Comme la Sun Life est une institution financière et une multinationale, ses filiales effectuent régulièrement des transactions transfrontalières entre compagnies. Les prix demandés et facturés **entre filiales** doivent refléter la **réalité** économique et commerciale, comme l'exige notre stratégie fiscale. Pour gérer le risque lié à ces transactions, nous veillons d'abord à ce qu'elles soient réalisées à la valeur marchande, lorsqu'il est possible de la déterminer (selon une méthode reconnue et appropriée). Lorsque la valeur marchande ne peut pas être facilement déterminée, nous faisons en sorte que le prix de la transaction soit justifié. Il existe des documents et des processus officiels pour assurer la conformité aux exigences en matière de prix de transfert dans les pays où nous exerçons nos activités.

### **Approche de la Sun Life en matière de planification fiscale**

Nous prenons des décisions après avoir soigneusement considéré les indicateurs clés, notamment les répercussions réglementaires, juridiques, comptables et fiscales, toujours conformément au Cadre de gestion des risques. Lorsqu'une mesure de la direction **entraîne des incidences fiscales**, nous analysons **l'incidence** de près pour nous assurer d'être en conformité avec le libellé et l'esprit de la législation fiscale applicable. La gestion des dossiers fiscaux est un facteur dans l'atteinte des objectifs commerciaux. Toutefois, nous prenons toutes les décisions fiscales en fonction d'un but commercial sous-jacent, pertinent sur le plan économique et aligné sur notre raison d'être et notre stratégie dans leur ensemble.

En cas d'incertitude, nous pouvons obtenir des conseils professionnels et objectifs auprès de cabinets d'avocats et de comptables de premier plan. Nous les consultons aussi au besoin pour interpréter une nouvelle loi ou mieux comprendre une pratique de l'industrie.

### **Approche de la Sun Life en matière de relations avec les autorités fiscales**

Nos Règles de conduite professionnelle énoncent les normes éthiques auxquelles nous adhérons dans nos relations avec nos nombreux intervenants – qu'il s'agisse de Clients, d'actionnaires ou de partenaires, dans l'industrie ou dans la collectivité. Conformément à ces Règles, nous faisons preuve d'honnêteté, d'intégrité et de professionnalisme dans nos interactions avec tous les intervenants, y compris les autorités fiscales et les décideurs politiques.